

Contribuez à la réussite éducative : REJOIGNEZ LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES!



C'EST QUOI LA CAISSE DES ÉCOLES?

À Poitiers, la Caisse des écoles, établissement public communal, est dédiée au portage juridique et financier :

- Du Programme de Réussite Educative (PRE) pour accompagner les familles domiciliées dans les quartiers des 3 Cités, des Couronneries, de Saint-Eloi, de Bel Air, de Beaulieu ou de Bellejouanne. Ainsi, le PRE propose un soutien à la parentalité, à l'accès aux soins et à la santé, à l'accompagnement à la scolarité et à l'accès aux loisirs et à la culture.
- De la cité éducative des Couronneries pour renforcer les dispositifs en faveur des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans et leurs parents et accompagner la synergie des acteurs éducatifs du quartier.

C'est également un lieu d'échanges privilégiés autour des questions de l'éducation et de la parentalité.

Elle est administrée par un Comité qui est composé de la Maire (présidente de droit), des représentants du Conseil municipal, des membres de droit représentant l'Inspection académique, d'un membre délégué par le Préfet, et de trois membres élus représentants les sociétaires.

Le Comité de la Caisse des écoles se réunit de 17h30 à 19h, **environ 4 fois par an** (en janvier, février, juin et en novembre/décembre) **principalement à l'Hôtel de** Ville.

Le saviez-vous?

Les parents élus au Comité de la Caisse des écoles peuvent participer à la commission Classes découvertes, permettant de soutenir les séjours, avec au moins une nuitée, proposés par les écoles.



Retrouvez la Caisse des écoles sur poitiers.fr/la-caisse-des-écoles



ÊTRE CANDIDAT À L'ÉLECTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE POITIERS DU MERCREDI 21 MAI 2025

Vous avez à cœur la réussite éducative et le bien-être des enfants scolarisés dans les établissements scolaires des quartiers prioritaires ?

Rejoignez le comité de la Caisse des écoles et jouez un rôle clé dans la mise en œuvre du Programme de réussite éducative (PRE) et de la cité éducative du quartier des Couronneries.

Les élections approchent! Faites le pas, portez votre candidature et devenez acteur de la politique éducative de votre ville!

Comment candidater?

Inscrivez-vous avant le **vendredi 4 avril 2025** en transmettant votre coupon de candidature et après avoir réglé une cotisation d'un montant minimum de 1 €.

Une réunion d'information est prévue le **vendredi 28 mars 2025** de 17h30 à 18h30 à l'Hôtel de Ville de Poitiers, en salle Charpentier (accès derrière la Mairie, portail rue Puygarreau) pour répondre à toutes vos questions.

Merci de bien vouloir confirmer votre présence auprès de Richard VIGNER (05 49 30 81 91 - richard.vigner@grandpoitiers.fr).



COMMENT SE DÉROULERA LE SCRUTIN?

Pour voter et être candidat, vous devez au préalable cotiser (montant minimum de 1 €) afin d'être souscripteur à la Caisse des écoles de Poitiers.

Le vote se déroulera uniquement par correspondance. Les membres élus pourront ainsi siéger au Comité de la Caisse des écoles pendant 3 ans de 2025 à 2028.

- Mars 2025 : lancement de la campagne de souscription et de l'appel à candidature à l'élection de la Caisse des écoles.
- Vendredi 4 avril 2025 : date butoir pour le dépôt des candidatures et pour la réception des paiements des cotisations.
- Mercredi 9 avril 2025 : envoi des candidatures aux souscripteurs.
- Mercredi 14 mai 2025 : date butoir pour la réception des votes par correspondance.
- Mercredi 21 mai 2025 à l'Hôtel de Ville 16h30 : Assemblée générale de la Caisse des écoles de Poitiers. Les sociétaires présents procéderont au dépouillement des votes et proclameront les résultats.
- Juin 2025 : délibération sur l'installation du nouveau comité de la Caisse des écoles.

CONTACT

Pour tous besoins d'informations complémentaires :

Direction Éducation – Accueil périscolaire 05 49 52 37 62 education.accueil.periscolaire@poitiers.fr

Rejoignez-nous pour construire ensemble une école qui reflète vos aspirations et celles de vos enfants!

